

TEXTE ADOPTE n° 80

«Petite loi»

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2002-2003

29 janvier 2003

RESOLUTION

créant une commission d'enquête sur la gestion des entreprises publiques afin d'améliorer le système de prise de décision.

L'Assemblée nationale a adopté la résolution dont la teneur suit :

Voir les numéros : 502 et 559.

Secteur public.

Article unique

Il est créé, en application des articles 140 et suivants du Règlement de l'Assemblée nationale, une commission d'enquête de trente membres relative à la situation financière des entreprises publiques.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 29 janvier 2003.

Le Président,

Signé : JEAN-LOUIS DEBRÉ.

Résolution créant une commission d'enquête sur la gestion des entreprises publiques afin d'améliorer le système de prise de décision – texte adopté TA n° 80